

**Compte-Rendu du Conseil Municipal du 30 juillet 2020**

En exercice	Présents	Pouvoirs	Date d'affichage de la convocation	Date d'envoi de la convocation	Date de publication du compte-rendu
15	11	3	24/07/2020	24/07/2020	10/08/2020

Présents : Mrs COSTE Ludo, MARTIN Dominique, BOUCHER Alexandre, MERCIER Bertrand, CHAPUS Yvon, MICOUREAU Jean-Pierre, JACQUET Christian et Mmes DLUS Sarah, BERTON Nathalie, GAZEAU Carole, BERNACHOT-COMPAIN Emilie.

Pouvoirs : VERDIER Edithe à DLUS Sarah, BOISSAY Brigitte à MERCIER Bertrand et RENAULT Delphine à JACQUET Christian. **Excusé** : PAVIOT Etienne

Secrétaire de Séance : BERNACHOT-COMPAIN Emilie

Après l'appel nominal des conseillers municipaux, la séance est ouverte à 18 heures 5 minutes. Le Maire donne lecture des décisions prises par délégation depuis le dernier conseil municipal :

Le 17/07

Signature de Déclarations d'Intention d'Aliéner pour les parcelles : ZC 365, ZB 226 et 591, ZL 91, ZA 176, 181, 189, 191, ZB 41, ZC 210.

Le 27/07

Signature de Déclarations d'Intention d'Aliéner pour les parcelles : ZB 230, ZA 98, ZC 266, 519, 511-512, 513.

1-Approbation du compte-rendu du 10/07/2020

Après délibéré, le compte-rendu du 10 juillet dernier est approuvé à l'unanimité.

2- Décision Modificative sur le Budget Principal 2020

Une décision modificative au budget principal 2020, adopté en juin dernier, est soumise à l'approbation de membres du conseil. En voici le détail :

18055 Code INSEE	CHAROST - (1) COMMUNE DE CHAROST	DM n°1 2020
---------------------	-------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
RECTIFICATIF BP 2020

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 030,80 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 030,80 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	21 420,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	21 420,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	33 009,78 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	33 009,78 €	0,00 €	0,00 €
D-657364 : SPIC	0,00 €	35 441,02 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	35 441,02 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	21 420,00 €	68 450,80 €	0,00 €	47 030,80 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	25 120,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	25 120,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 009,78 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 009,78 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	1 035,21 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	0,00 €	476,50 €	0,00 €	0,00 €
R-21758 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 035,21 €
R-21784 : Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	476,50 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	1 511,71 €	0,00 €	1 511,71 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	47 030,80 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	47 030,80 €	0,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	9 450,33 €	0,00 €	0,00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	1 084,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	0,00 €	565,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	11 099,33 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	25 120,35 €	12 611,04 €	47 030,80 €	34 521,49 €
Total Général		34 521,49 €		34 521,49 €

Après délibéré, la décision modificative budgétaire 2020 numéro 1 est adoptée à l'unanimité.

3- Augmentation du prix de vente de l'eau à la SAUR

Le budget étant cette année légèrement déficitaire, il convient de trouver des ressources supplémentaires. Aussi, en complément du versement d'une subvention exceptionnelle par le budget principal, le bureau municipal a proposé d'augmenter le prix du mètre cube d'eau vendu à la SAUR pour le compte de la commune de Saint-Georges sur Arnon. Depuis , le mètre cube est facturé 0.40 cts.

Le nouveau tarif sera mis au vote de l'assemblée lors d'un prochain conseil puisque le bureau municipal rencontre les représentants de la SAUR et de la commune de Saint-Georges sur Arnon le 5 août prochain.

4- Vote du Budget Annexe 2020

Monsieur le Maire soumet aux suffrages des conseillers le budget primitif eau/assainissement 2020 qui s'équilibre comme suit :

Pour la section d'exploitation (ou de fonctionnement):	249 291.01 €
Pour la section d'Investissement :	200 082.18 € €

Après délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif eau/assainissement 2020 tel que présenté.

5- Modification de la délibération n°24 relative aux délégations du conseil municipal accordées au Maire

Il convient de modifier la délibération n°24 du 04/07/2020 relative aux délégations du conseil municipal accordées au Maire en supprimant l'alinéa suivant :

-de recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1^{er} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles, ainsi que des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 pour le fonctionnement du centre aéré.

Le Maire possédant toute compétence dans ce domaine, aucune délégation n'a à lui être accordée.

Le conseil municipal valide cette modification à l'unanimité.

6- Nomination du correspondant Défense

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

MICOUREAU Jean-Pierre et JACQUET Christian souhaitent occuper ce poste. Sachant qu'il ne faut qu'un seul représentant, le Maire propose d'effectuer un vote à main levée.

Jean-Pierre MICOUREAU reçoit 13 voix sur 14 et est nommé correspondant défense à la majorité.

7- Arrêté Préfectoral relatif à l'implantation d'un parc éolien à Plou

M le Maire porte à la connaissance des membres du conseil l'arrêté préfectoral n°2020-0876 du 16/07/2020 relatif à l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie

éolienne situé sur la commune de Plou et exploitée par la Sté SAS EOLE PLOU. Cet arrêté est tenu à la disposition du public en mairie.

8 Questions diverses

Intervention de M. Chapus : les gens du voyage se sont installés sur la commune Place de ponts du 17 au 24/07. Il les a visités tous les jours accompagné de Jacquet Christian afin de maintenir un lien constant et de bonnes relations. La communauté a fait un don de 140 € à la commune.

Les élus vont mener une réflexion sur l'accueil des gens du voyage en prenant contact avec la mairie de Saint Florent dont l'aire de repos est fermée jusqu'au 03/08. Des blocs en béton d'1.5m seront coulés et installés sur le site afin de bloquer le passage des caravanes. L'accès des secours doit être repensé.

M. Chapus précise que dans le cadre des missions qui lui ont été confiées, il a visité les maires de Poisieux et Saugy. S'en suivront Saint-Ambroix et Civray. Ces visites aux Maires du canton s'inscrit dans une volonté de mise en commun de projets et de redynamisation du canton.

Intervention du public : Mme Koefed demande au Maire l'autorisation de prendre la parole. Elle a plusieurs interrogations relatives à l'installation du parc éolien sur Charost notamment.

-Peut-elle obtenir un échéancier précis ? **Réponse du Maire** : Cette implantation doit se faire en toute transparence. Le mât de mesure sera installé début septembre pour une durée d'un an. L'autorisation d'exploiter sera déposée en décembre prochain en Préfecture.

-Quelle est la hauteur des éoliennes ? Le nombre de décibels qu'elles émettent ? **Réponse du Maire** : Les aérogénérateurs envisagés à ce jour sont des N 117 et N 131 d'une hauteur maximale de nacelles de 140 mètres. Ils émettent 100dba avec des possibilités de bridage la nuit.

-Pourquoi les éoliennes sont situées à l'est alors que cela n'était pas prévu ainsi dans le projet initial ? **Réponse du Maire** : depuis 2017, deux sites d'implantation ont été envisagés, un à la sortie de Charost vers Saint-Florent et l'autre à la sortie de Charost vers Saugy. Pour le développeur éolien, l'Est de l'Arnon est en direction de Saugy.

-Pourquoi le mât de mesure va finalement être installé dans l'axe de sa propriété ? **Réponse du Maire** : le mât de mesure ne sera pas installé dans l'axe de sa propriété mais vers l'est.

-Quelles sont les voies de recours à ce projet eu égard aux nuisances visuelles qu'elle va subir tout comme les habitants du quartier des Cloires ? **Réponse du Maire** : une implantation visuelle est en cour de réalisation par le développeur éolien. Les aérogénérateurs seront installés de part et d'autre de la ligne haute tension, loin de sa propriété et du quartier de Cloires. Les voies de recours commencent à courir au moment de la délivrance de l'autorisation d'exploiter.

-Enfin dans un autre registre, où en est le projet de dédoublement de la voie RN 151 ? Y a-t-il des plans, un calendrier de travaux ? **Réponse du Maire** : nous allons nous rapprocher de la DIRCO pour obtenir un retour d'informations.

Intervention du public : Mme Thévenin Michèle demande si le critère des 500 mètres pour l'installation d'une éolienne est toujours respecté. Le Maire lui répond affirmativement et que la distance est même portée parfois à 700 ou 800 mètres.

Le Maire précise vouloir travailler en toute transparence et faire en sorte que l'impact soit minime pour les charostais. Il rappelle la volonté environnementale et écologique de ce nouveau conseil municipal.

Notus organisera à nouveau des rendez-vous individualisés pour les habitants souhaitant s'interroger sur l'implantation des éoliennes. Le retour de l'enquête organisée en porte à porte est très attendu.

Elle s'indigne des rues trop éclairées le soir en plein été et préconise un réglage des minuteries. Le Maire lui répond qu'il doit prendre contact avec le syndicat d'énergie du Cher afin de réduire l'intensité de l'éclairage la nuit.

Concernant l'implantation du méthaniseur, elle souhaite savoir si un contrôle des entrants et sortants de l'infrastructure sera effectué. Le Maire lui répond par l'affirmative car cette installation privée est soumise à une réglementation précise qui doit être respectée.

Intervention de Mme. Dlus : elle fait part de plusieurs activités à mettre en place pour la rentrée telles que :

-une matinée de nettoyage participatif des cimetières pourrait être organisée le 12 septembre avec le petit déjeuner offert pour les participants.

-des cours de guitare, chant et peinture pourraient être mis en place dès la rentrée au centre socio culturel. Les salles municipales étant toujours fermées au public, le démarrage de ces activités reste en suspens.

M. le Maire informe l'assemblée de la visite du sénateur Rémi Pointereau, très au fait sur la ruralité et les projets possiblement finançables. La députée Nadia Essayan visitera les élus du bureau municipal le 31 juillet.

Il précise que les trous de la Place du château ont été bouchés. Des travaux de plus grande ampleur seront effectués à la charge de la CCPI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 03.

Diffusé et affiché le 10/08/2020.